

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2026-050 du 30 avril 2026
Portant sur la désignation des délégués communautaire au sein du GAL
LEADER**

L'an Deux Mille vingt-six, le 11 avril 2026 à 18 heures 17, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 4 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Parquet de la commune d'Auzances sous la présidence de Monsieur Mickaël NORE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 63 – Quorum : 32		
Présents : 53	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoirs : 4	Exprimés : 57	CONTRE : 0
Excusés : 4	Abstention : 0	
Absents : 2		

Présents (53) : M. Christian PERIGAUD (commune d'Arfeuille-Chatain), Mme Leilha BERTHON (commune d'Auzances), M. Pascal HELION (commune d'Auzances), Mme Françoise SUDI GUIRAL (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Mickaël NORE (commune d'Auzances), M. Daniel FERRIER (commune de Basville), Mme Patricia MOREAU (commune de Bellegarde-en-Marche) suppléante de Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Camille DECHAMPS (commune de Bosroger), Mme Marie-Claire BONNOT (commune de Brousse) suppléante de M. Brice SIMONET, Mme Angéline BRUN (commune de Bussière-Nouvelle), Mme Agathe YVERNAULT (commune de Champagnat), M. Christian JOUANDEAU (commune de Champagnat), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Emilie BOUCHET (commune de CHARRON), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), Mme Muriel DEPECHE (commune de Chénérailles), M. Jean-Luc LEGRAND (commune de Chénérailles), Mme Oriana PARROT (commune de Chénérailles), M. Christian CARTON (commune de Crocq), M. Denis RICHIN (commune de Dontreix), M. Jean-Luc VERGNE (commune de Flayat) suppléant de M. Patrick MOUNAUD, M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Létréix), Mme Gina VIRGOULAY (commune de la Chaussade), M. Thierry PICAUD (commune de la Serre-Bussière-Vieille), M. Bernard MOUCHONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Laurence SPAGGIARI (commune de Lavaveix-les-Mines), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Florian CHANUDET (commune du COMPAS), M. Michel MAZET (commune Les Mars), Mme Christelle LAGORSSE (commune Lioux-les-Monges), M. Christian SABY (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de MAINSAT), Mme Myriam GAILLARD (commune de Mainsat), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), M. Geneviève GEAIX (commune de Mérinchal), Michel NICOLAON (commune de Peyrat-la-Nonière), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), Mme Corinne BOUGEROLLE (commune de Reterre), M. Christian DIONNET (commune de Rougnat), M. Alain FAUCONNET (commune de Rougnat), M. Patrice MORANCAIS (commune de Saint-Chabrais), Mme Laurence JARDON (commune de Saint-Dizier-la-Tour) suppléante de M. Alain LAVEDRINE, Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), M. Thierry JAMOT (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-Près-Crocq), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), Mme Michèle ALOUCHY (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Sermur).

Pouvoirs (4) : M. Thierry BOUDINEAU (commune de la Villeneuve) donne pouvoir à M. Daniel FERRIER, Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal) donne pouvoir à M. Roland DESGRANGES, M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-Près-Crocq) donne pouvoir à M. Michel CARTON, M. Gérard GUYONNET (commune Saint-Pardoux-d'Arnet) donne pouvoir à M. Denis RICHIN.

Excusé (4) : M. Pascal PINTON (commune de Mautes), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-Près-Crocq), M. Jean-Claude DUBSAY (commune de Saint-Priest).

Absent (2) : M. LEGRAND Marc (commune de la Mazières-aux-Bons-Hommes), M. Eric D'HULSTER (commune de Pontcharraud).

Secrétaire de séance : Mme Mireille DEPECHE

Le GAL, Groupe d'Action Locale, porté par le Syndicat Mixte Est Creuse Développement, a pour objectif de mettre en œuvre et soutenir des projets de développement durable, à l'échelle transcommunale, innovants et structurants pour le territoire.

Il a pour rôle d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie DLAL/Leader 2021-2027 définie sur le territoire Est Creuse, ainsi il assure entre autres :

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-050-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- La sélection des opérations qui seront financées ;
- Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- La communication sur les projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de la stratégie de développement local.

Il fédère différents acteurs autour de la stratégie de territoire : les porteurs de projets, les services instructeurs et les partenaires techniques et financiers notamment. Le GAL est constitué par :

- Des partenaires locaux du territoire publics et privés, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie LEADER du territoire ;
- Une équipe technique en charge de l'animation et de la gestion du programme LEADER

Ses membres, ayant une fonction élective (maire, adjoint, ...), ne peuvent siéger en tant que membres privés. Ils doivent obligatoirement représenter la communauté de communes.

Tous les membres sont titulaires. Il n'y a ni suppléant, ni possibilité de se faire remplacer par une tierce-personne.

Chaque communauté de communes du territoire est représentée, par EPCI, de la manière suivante :

- 2 élus collège « Tourisme » ;
- 2 élus collège « Patrimoine » ;
- 2 élus collège « Économie » ;
- 2 élus collège « Enfance & Santé ».

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **DÉSIGNER M. Christian CARTON**, en tant que délégué communautaire au GAL sur le collège « Tourisme » ;
- **DÉSIGNER M. Michel NICOLAON**, en tant que délégué communautaire au GAL sur le collège « Tourisme » ;
- **DÉSIGNER Mme Françoise SUDI GUIRAL**, en tant que déléguée communautaire au GAL sur le collège « Patrimoine » ;
- **DÉSIGNER M. Christian DIONNET**, en tant que délégué communautaire au GAL sur le collège « Patrimoine » ;
- **DÉSIGNER Mme Emilie BOUCHET**, en tant que déléguée communautaire au GAL sur le collège « Economie » ;
- **DÉSIGNER M. Roland DESGRANGES**, en tant que délégué communautaire au GAL sur le collège « Economie » ;
- **DÉSIGNER Mme Oriana PARROT**, en tant que déléguée communautaire au GAL sur le collège « Enfance & santé ».
- **DÉSIGNER Mme Leilha BERTHON**, en tant que déléguée communautaire au GAL sur le collège « Enfance & santé ».

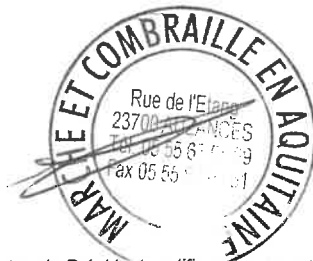
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Transmis en sous-préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le 7 mai 2026
Pour copie conforme, le 7 mai 2026

Le Président,
Mickaël NORE

La Secrétaire de Séance
Mireille DEPECHE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).